

27 611

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

H. DE CASTRIÈS

LES SIGNES DE VALIDATION DES CHÉRIFS SAADIENS

PARIS

ÉMILE LAROSE, ÉDITEUR

11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

—
1921

Année 1921.

3^e Trimestre.

Bibliothèque Maison de l'Orient



112806

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES ET BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

La Revue HESPÉRIS est consacrée à l'étude du pays et des populations du Maroc.

Elle comprend quatre fascicules par an. Chaque fascicule contient en principe :

- 1° Des articles originaux ;
 - 2° Des communications ;
 - 3° Des comptes rendus bibliographiques ;
 - 4° Les Actes du Congrès annuel de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.
-

Il sera rendu compte dans Hespéris de tout ouvrage ou de tout article de périodique relatif au Maroc, à l'Afrique du Nord ou à la littérature arabe occidentale, dont un exemplaire au moins aura été envoyé au Secrétariat du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

Pour tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, publications et ouvrages dont on désire un compte rendu), s'adresser au Secrétaire du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.

Pour tout ce qui concerne l'administration de la Revue (demandes de renseignements, changements d'adresse, services d'échanges de périodiques), s'adresser au Secrétaire-Archiviste de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.

Les demandes d'abonnement, d'achat au numéro et de collections doivent être adressées à M. Émile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, à Paris, V°.

	Maroc, France, Algérie, Tunisie	Etranger
Prix de l'abonnement (un an)	25 francs	30 francs
Prix de chaque fascicule isolé	8 francs	9 francs

Hommage de l'auteur

h. de Castille

LES SIGNES DE VALIDATION DES CHÉRIFS SAADIENS

Le papier, connu à Fez dès le XII^e siècle, arriva peu à peu à se substituer au parchemin dans les documents (lettres patentes *ظاهواير*, lettres missives *بطايف*) émanant des souverains du Maroc, et il en résulta, comme dans le monde d'Occident, une modification dans les signes employés pour authentifier les actes.

Les chancelleries maghrebines, comme celles des rois maures d'Espagne, faisaient usage autrefois, pour les actes sur parchemin, de sceaux suspendus, *معلقين mouallaquin*, par des lacs tout à fait analogues à ceux qui scellaient nos anciennes chartes. Le document était, en outre, validé par une marque graphique. On donnait abusivement à cette marque le nom de signature, *خط اليد khatt el-ied*, bien qu'elle ne fût jamais de la main de l'auteur de l'acte et rarement de celle du rédacteur; c'était à quelque calligraphe habile qu'incombait le soin de l'écrire.

Ce double signe de validation, sceau et marque graphique, était annoncé à la fin du document par la formule suivante :

وجعلنا عليه خط يدنا وعلفنا عليه طبعنا

« Et nous avons apposé sur la présente notre signature et nous y avons suspendu notre sceau. »

C'est en des termes presque identiques qu'est rédigée la clause finale par laquelle Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence (1162-1196), annonce la validation d'un acte par sa signature et son sceau.

Ego Ildefonsus, manu mea signo, confirmo et cereo signo, sigillo meo, signari mando.

L'expression *manu mea*, assimilable à *iedna* de la formule arabe, n'implique nullement, comme le fait observer Giry, que cette souscription soit autographe (1).

Lorsqu'au milieu du XVI^e siècle, la dynastie saadienne succéda aux Beni Merin, l'usage des sceaux pendants avait disparu depuis long-

(1) A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 595.

temps avec celui du parchemin. Quant aux sceaux ou plutôt aux cachets, on n'en rencontre que rarement; ils sont d'ailleurs employés presque toujours à clore la lettre missive et ne sont pas à proprement parler des signes de validation. D'après Ibn Khaldoun, il était d'usage, dans les chancelleries du Maghreb, de fermer les lettres de la façon suivante : on repliait plusieurs fois sur elle-même la feuille de papier, puis on y pratiquait des incisions pour le passage d'un lacs dont les extrémités rapprochées étaient arrêtées par un sceau en cire.



FIG. 1. ADRESSE D'UNE LETTRE DE MOULAY ABDALLAH EL-GHALIB.

J'ai observé cette manière de sceller sur un document saadien. C'est une lettre du sultan Moulay Abdallah *el-Ghalib* (1557-1574), adressée à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et datée de la dernière décade de Ramadan 966 [27 juin-6 juillet 1559]; ce document est conservé aux Archives du chapitre d'Angoulême dans un recueil d'autographes intitulé *Cour de Navarre*. On voit, sur le fac-similé que nous

donnons ci-contre (Fig. 1), le sceau circulaire et les deux incisions par où passait le lacs. L'adresse a été écrite de manière à entourer l'empreinte sur trois côtés.

Avant d'aborder la description des signes de validation employés par les sultans saadiens, il est à peine besoin de faire remarquer qu'il est un signe dont ils n'ont jamais fait usage, pas plus, d'ailleurs, que les souverains des autres dynasties du Maghreb : je veux parler de la signature personnelle. Il y a cependant un sultan saadien qui fait exception à cette règle. Moulay Abd el-Malek (1576-1578), possédant l'italien et l'espagnol, a signé de sa propre main et dans notre écriture européenne les lettres rédigées par ses secrétaires dans l'une ou dans l'autre de ces deux langues. Nous connaissons actuellement trois documents portant la signature autographe de ce sultan, et où l'écriture comme le parafe sont aussi semblables que peuvent l'être les signatures d'un même personnage.

Le premier en date de ces documents, dont nous donnons ci-dessous la signature en fac-similé (Fig. 2), est une lettre en italien adressée d'Alger à Charles IX et portant la date du 25 mai 1574. A cette époque, Moulay Abd el-Malek n'était encore que prétendant, bien que sa signature soit précédée de la mention : El Re de Fes (1).

FIG. 2. FAC-SIMILÉ DE LA SIGNATURE AUTOGRAPHE DE MOULAY ABD EL-MALEK.

Le second document (2), daté de Merrakech, 19 novembre 1576, est également en italien; il est adressé aux consuls de la ville de Marseille.

Le troisième document, rédigé en espagnol et adressé au roi d'Espagne Philippe II, porte la date du 16 avril 1577; c'est un mémoire au sujet d'un projet de traité entre le Roi Catholique et Moulay Abd el-Malek (3).

(1) Bibliothèque Nationale. — *Fonds français*. — *Nouvelles acquisitions*. Ms. 5178, f. 57.

(2) Archives de la Chambre de Com-

merce de Marseille.

(3) British Museum. — *Add. Mss.* 28359, f. 324.

Les chancelleries saadiennes ont généralement fait usage, pour authentifier les actes, de trois signes de validation différents, que nous allons examiner successivement.

I. — VALIDATION PAR LA FORMULE DE CORROBORATION.

On rencontre des documents saadiens qui sont authentiqués par une marque graphique, improprement regardée comme une signature, et qui n'est autre que la formule de corroboration elle-même; elle est généralement libellée de la façon suivante :

صحيح ذلك *Sahiha daleka*

ou :

صح هذا *Sahha hada*

c'est-à-dire : « Ceci est la vérité. »

Le fac-similé ci-contre (Pl. I) fait voir ce mode de validation. Le document ainsi authentiqué est une lettre missive de Moulay Ahmed *el-Mansour* (1578-1603), adressée au roi d'Espagne Philippe II, à la date du 6 Dou el-Kada 1003 [13 juillet 1595] (1). La formule de corroboration, écrite en gros caractères بالفلم الغليظ dans ce genre d'écriture appelé le *tsoulouts* التلث, se lit en bas et à gauche de la lettre; elle est suivie de l'*intaha*.

L'*intaha* انتهى، sur lequel les grammairistes et les manuels ne disent rien, à ma connaissance, correspond dans l'écriture arabe au point final; il est représenté par le sigle حـ، formé du caractère *ha* suivi d'un *ya merdoud*, c'est-à-dire d'un *ya* dont l'appendice final est renvoyé à droite. Ces deux lettres sont celles qui terminent le verbe انتهى، 8^e forme du verbe انتهى، signifiant : « C'est fini ». Les légères variantes que pouvait présenter le tracé de l'*intaha* en faisaient une marque personnelle analogue à un parafe et contribuaient à la validation. On comprend, d'ailleurs, l'utilité d'un pareil signe dans une langue dépourvue de ponctuation. Lorsque plusieurs témoins ou garants intervenaient dans un acte, l'*intaha* séparait chacun des noms écrits en bas du document.

Cette marque, *qua finitur oratio et dictantis intentio*, correspond très exactement à ce signe que les *dictatores* avaient appelé *periodus* et qu'ils plaçaient à la fin des souscriptions (2).

(1) Archivo general de Simancas. — Estado. — Legajo 492.

(2) Cf. Giry, *op. cit.*, p. 597.

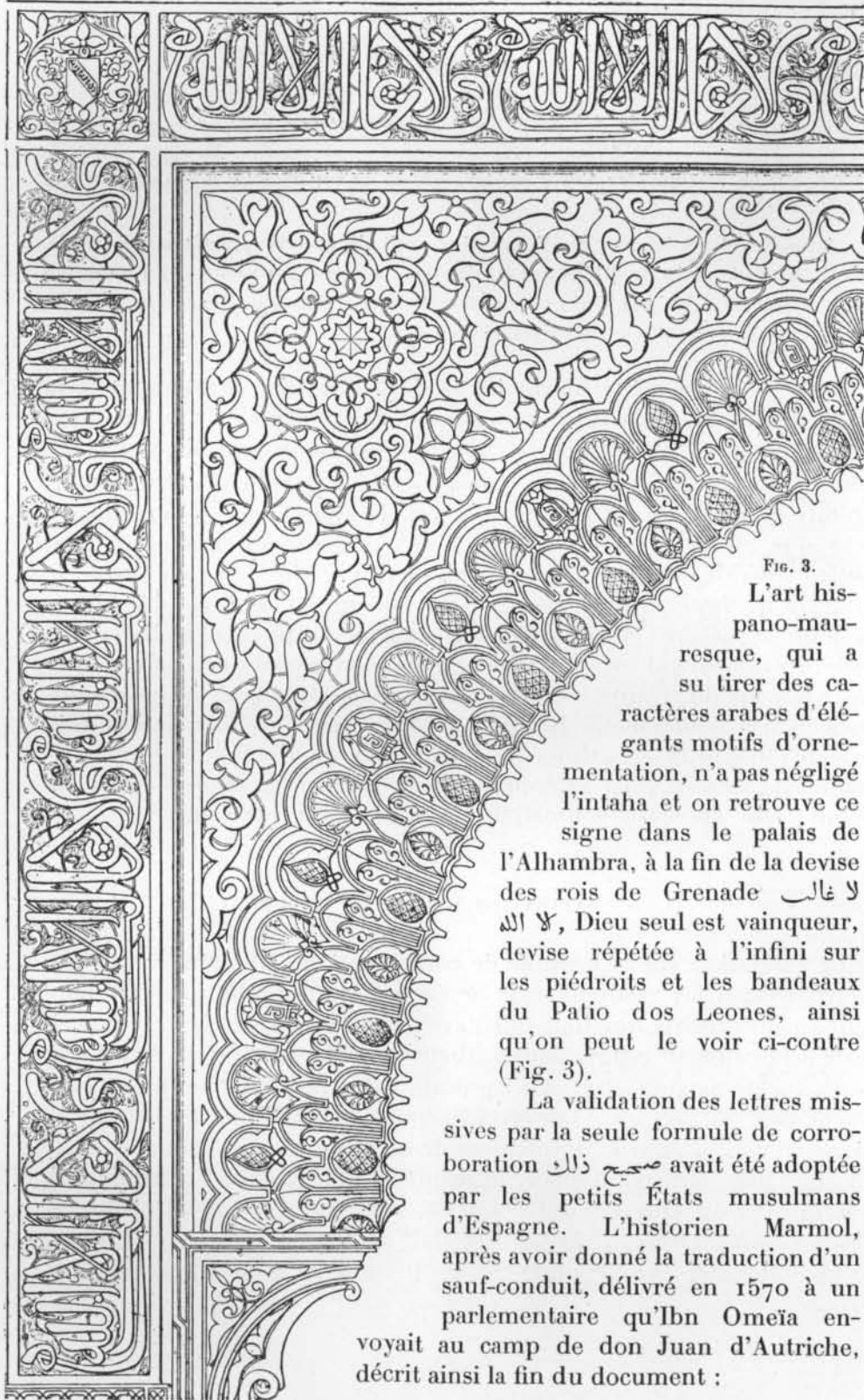


FIG. 3.

L'art hispano-mauresque, qui a su tirer des caractères arabes d'élégants motifs d'ornementation, n'a pas négligé l'intaha et on retrouve ce signe dans le palais de l'Alhambra, à la fin de la devise des rois de Grenade لا إله إلا الله, Dieu seul est vainqueur, devise répétée à l'infini sur les piédroits et les bandeaux du Patio dos Leones, ainsi qu'on peut le voir ci-contre (Fig. 3).

La validation des lettres missives par la seule formule de corroboration ذلك صحيح avait été adoptée par les petits États musulmans d'Espagne. L'historien Marmol, après avoir donné la traduction d'un sauf-conduit, délivré en 1570 à un parlementaire qu'Ibn Omeïa envoyait au camp de don Juan d'Autriche, décrit ainsi la fin du document :

Y a la mano yzquierda, debaxo de los renglones, estavan unas letras grandes que parecian de su mano, que dezian : « Esto es verdad », ymitando a los reyes moros de Africa, que no acostumbran firmar sus nombres, si no por aquellas palabras, por mas grandeza (1).

« A gauche et au-dessous des lignes, il y avait de grands caractères qui paraissaient être de la main du Roi et qui signifiaient : « Ceci est la vérité », à l'imitation des rois maures d'Afrique, qui ont coutume de ne pas signer de leurs noms, mais de ces mots-là pour affirmer leur prééminence. »

Cette description de Marmol s'appliquerait très exactement à la lettre de Moulay Ahmed *el-Mansour* (V. Pl. I). Mais l'historien espagnol commet deux légères erreurs, l'une de paléographie arabe, en supposant que la formule *صحيح ذلك* est autographe, l'autre d'interprétation, en donnant à cette absence de signature personnelle un sens que ce mode de souscription ne comporte en aucune façon. Cette seconde erreur peut s'expliquer par le fait qu'avant le xiv^e siècle, beaucoup d'actes royaux étaient en Europe dépourvus de toute signature et que celle-ci passait même pour affaiblir la majesté du nom royal (2). Quoiqu'il en soit, on aurait jugé offensantes pour la cour d'Espagne les lettres non signées émanant de souverains maures. On a même été jusqu'à prétendre que les Rois Catholiques avaient adopté la signature *Yo el Rey*, en manière de réplique. Il semble beaucoup plus vraisemblable de voir dans cette formule le début d'une ancienne souscription à la première personne.

II. — VALIDATION PAR SEING MANUEL.

La validation par la formule de corroboration, sans plus, a été peu pratiquée par les Saadiens et je ne l'ai rencontrée telle que rarement sur les documents qui me sont passés par les mains. Leur chancellerie a fait surtout usage, pour authentifier les actes, d'un seing manuel appelé *aalama* *ألا*. Ce signe de validation était employé bien avant eux, et les sultans mérinides notamment, dont le sens artistique était si prononcé, devaient avoir un seing manuel d'un agréable dessin. Mais mes recherches de documents historiques dans les divers dépôts d'archives n'ont pas porté sur cette dynastie. Devant me limiter dans le temps, je n'ai pas fait remonter mes investigations au-delà de 1530; les quelques pièces que j'ai pu trouver datent donc

(1) *Rebelion y castigo de los Moriscos del Reynado de Granada*, Lib. VI, cap. 31,

f. 158.

(2) Cf. GIRY, *op. cit.*, p. 771.

des Beni Ouattass, et à cette époque l'art mérinide était en décadence. A titre de spécimen, je donne (Pl. II) trois aalama qui, à n'en pas douter, d'après la forme lâchée de leur dessin, sont autographes; ils émanent d'Ahmed *el-Ouattassi*, d'Abou Hassoûn, « le roi de Velez » des historiens chrétiens, et de Moulay Amar, roi de Debdou.

Puisque l'aalama, ainsi que nous l'avons dit, fut en usage de tout temps, au moins dans les chancelleries du Maghreb, on peut s'en rapporter pour sa description aux indications que donne l'historien Ibn Khaldoun. « Quelquefois, dit-il, on trace au commencement ou à la fin du document, en guise de sceau, une phrase renfermant, soit des louanges à Dieu, soit une formule de glorification, et dans laquelle on introduit le nom du sultan, de l'émir ou de l'individu, quel qu'il soit, qui a écrit la lettre. Parfois aussi, on se contente d'y inscrire une épithète qui puisse servir à le désigner. Ce monogramme indique que l'écrit est authentique et valide. Dans le langage administratif

وَالْمُتَعَرِّفِ il se nomme *aalama* عَلامَة, mais on l'appelle aussi خَاتَم *khatem*, parce qu'on l'assimile à l'empreinte laissée par le cachet que l'on porte au doigt (1). » Ajoutons qu'en dehors du « langage administratif », on appelle communément le seing manuel *khenfousa* خَنْفُوسَة. Ce nom est celui d'un scarabée noir, dont la marche sur le sable laisse des traces enchevêtrées, qu'on a rapprochées du dessin compliqué des seings manuels.

Ibn Khaldoun était d'autant plus qualifié pour décrire l'aalama qu'il avait lui-même rempli à Tunis, auprès du sultan hafside Abou Ishac, les fonctions de secrétaire du sceau, c'est-à-dire d'écrivain de l'aalama. Il nous explique, dans son autobiographie, en quoi consistait la charge qui lui avait été confiée. « Dès lors, nous dit-il, j'écrivis l'aalama, au nom du sultan, et cela consistait à tracer en gros caractères, sur les décrets et sur les lettres impériales, la formule de la hamdala entre la besmala et la suite du texte (2). »

Ce passage de l'autobiographie est en léger désaccord avec la description de l'aalama donnée par Ibn Khaldoun dans ses *Prolégomènes* et que nous avons citée plus haut. Ici, il n'est plus question du nom du souverain, qui devait figurer entre les caractères de la hamdala ou de la besmala. On peut néanmoins retenir de ces explications que l'aalama en usage chez les Hafside était une formule pieuse, écrite en gros caractères, et que cette formule était généralement la hamdala.

(1) *Prolégomènes*, Trad. DE SLANE, II^e Part. p. 61.

(2) *Autobiographie*, Trad. DE SLANE, p. XXXI.

Ce fut également cette invocation que les Saadiens adoptèrent comme seing manuel et dont ils firent en quelque sorte l'emblème de leur dynastie. Les hamdala saadiennes sont remarquables par l'ampleur de leur dessin; il en est qui débordent sur la marge, occupant toute la largeur de la feuille de papier. Tracées, comme au temps d'Ibn Khaldoun, en gros caractères, elles rappellent un peu la *toghra* طغرة en usage chez les Turcs et les Persans.

Avant d'aborder le déchiffrement de ce monogramme, il n'est pas superflu d'établir qu'il constituait bien pour les Chérifs saadiens leur signe de validation. La preuve nous en sera fournie par deux documents. Le premier est une lettre du sultan Moulay Zidân, adressée aux États-Généraux des Provinces-Unies et portant la date du 24 Choual 1025 [4 novembre 1616]. Le Chérif y dénonce son agent, le juif Samuel Pallache, coupable d'avoir contrefait l'aalama impérial, et il s'exprime ainsi :

مما نعرفكم ان الذمي بلياش فد استعمل علامتنا في براءتين وفعنا بايدينا هنا
ولما اتصلنا بالبراءتين وعلنا خيانته خشينا ان يكون استعمل ايضًا علامتنا في كتب هنالك
ببلادكم ولاجل ذلك عرفناكم لتمعنوا النظر فيما عسى ان يستظهر هنالك علامتنا
وتمزوايين علامتنا التي هي علمنا وما هو مستعمل عليها

« Nous vous prévenons, en outre, que le juif Pallache s'est servi de notre aalama dans deux lettres tombées ici même entre nos mains; par ces deux lettres nous avons connu son imposture. Nous avons lieu de craindre qu'il en ait fait de même avec notre aalama dans les lettres adressées d'ici à votre pays. C'est pourquoi nous vous en avertissons, afin de vous mettre en garde contre les écrits qui seraient arrivés de notre pays revêtus de notre aalama et pour que vous examiniez si notre seing est authentique ou contrefait (1). »

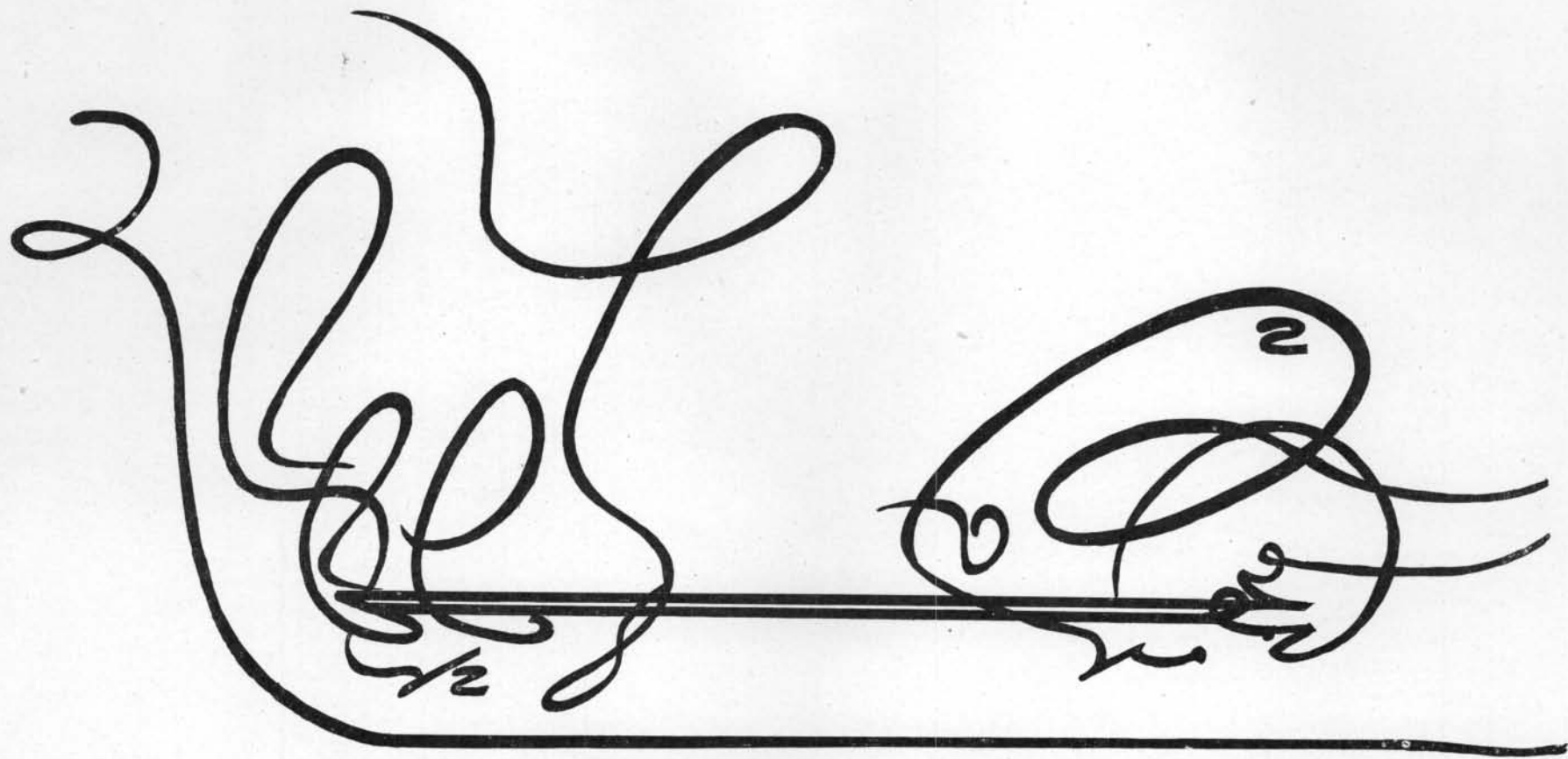
Le second document est la ratification du traité passé le 24 décembre 1610 entre Moulay Zidân et les États-Généraux des Provinces-Unies, ratification qui fut signée à Merrakech, le 24 Moharrem 1020 [8 avril 1611]. Cet acte est rédigé en français sur papier Japon de grand format (1 m. 95 × 0 m. 37); il est validé par le monogramme saadien, placé en tête du document. La clause finale mentionne cette validation dans les termes suivants :

« En tesmoing de quoy, avons en ceste presente appozé nostre seing manuel en ceste nostre emperière mayson de Marocques (2). »

(1) H. DE CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1^{re} série, Pays-Bas

t. II, pp. 714-721.

(2) *Ibidem*, t. I, pp. 613-621.



SEING MANUEL figurant sur une lettre
DE MOULAY AHMED EL-MANSOUR A ELISABETH D'ANGLETERRE
19 Chaban 998 [22 juin 1500].

Il est donc bien établi que les caractères tracés en tête des documents émanant de la chancellerie saadienne constituaient un aalama, mot que l'on traduisait à l'époque en français par : seing manuel. Le déchiffrement va nous apprendre que ces caractères sont bien une hamdala.

DÉCHIFFREMENT DU SEING MANUEL DE LA DYNASTIE SAADIENNE.

Il est malaisé de retrouver dans l'aalama des Saadiens la formule de la hamdala, par suite de l'enchevêtrement des caractères. Ceux-ci sont liés entre eux d'une façon arbitraire, de manière à faire de chaque mot un monogramme. Et par là, il est permis de classer la hamdala saadienne parmi les invocations monogrammatiques, c'est-à-dire parmi les marques graphiques qui, faites de monogrammes, servent à la fois d'invocation et de signe de validation. Il était, d'ailleurs, naturel de réunir dans une seule figure deux éléments du protocole, qui devaient, dans la généralité des cas, se trouver en tête des lettres missives.

Le déchiffrement de la hamdala des Saadiens m'a retenu longtemps. Chaque fois qu'il m'arrivait de découvrir dans un dépôt d'archives de nouveaux documents revêtus du signe hiéroglyphique, le problème se posait devant moi d'une façon plus pressante, et, pour m'aider à le résoudre, je faisais appel à des lettrés arabes pleins d'expérience ou à des orientalistes très avertis. Je leur exprime ici à nouveau ma reconnaissance pour leur extrême obligeance à me répondre; mais ils me laissaient entendre que des recherches dans cette voie avaient peu de chance d'aboutir. Qu'on en juge plutôt par quelques unes de leurs appréciations :

« Il est à peu près impossible de lire le signe de validation des lettres saadiennes; c'est un signe secret que les seuls initiés peuvent connaître (1). »

« Le signe de validation des Saadiens est indéchiffrable pour nous (2). »

« Quant au chiffre de validation des Saadiens, je n'ai trouvé personne jusqu'à présent qui puisse le déchiffrer (3). »

« Quant à l'aalama des Saadiens, c'est un de ces sigles si fréquents, dont la lecture, à moins qu'on n'en possède la clé, exige de patientes recherches. Je préfère vous avouer mon ignorance (4). »

(1) Lettre de Mhammed ber-Rahal, du 10 décembre 1906.

(2) Lettre de M. Alfred Bel, Directeur de la medersa de Tlemcen, du 24 septembre 1910.

(3) Lettre du capitaine Simon, Casablanca, 16 novembre 1911.

(4) Lettre de M. Van Berchem, du 22 mars 1912.

« Il est impossible de reconnaître dans ce paraphe aucune lettre de l'alphabet. On se trouve en présence d'un simple griffonnage, caractère commun du reste à presque tous les parafes arabes ou d'autre origine (1). »

Etc., etc., etc.

Cependant, fort des explications que donnait Ibn Khaldoun au sujet de l'aalama, j'inclinai à voir une invocation dans cet enchevêtrement bizarre de caractères, et ce qui confirmait mon opinion, c'est que plusieurs documents revêtus de l'aalama ne débutaient pas par une formule pieuse. J'étais effectivement sur la bonne voie, mais il restait à reconnaître cette invocation. Était-ce la hamdala? Était-ce la besmala? Était-ce une combinaison de ces deux formules, comme le supposait M. l'interprète Trenga? Fallait-il y chercher un nom de souverain, comme dans les seings manuels décrits par Ibn Khaldoun dans ses *Prolégomènes*? Autant d'hypothèses à examiner. *A priori*, j'éliminais la dernière, car, l'aalama saadien étant toujours identique, les noms différents des souverains ne pouvaient pas y figurer; mais je n'avançais pas davantage dans la voie du déchiffrement. J'allais donc abandonner mes recherches, me résignant à voir ce seing manuel augmenter le nombre des monogrammes qui sont restés à l'état d'énigmes, quand, au mois d'avril 1919, sans avoir fait autre chose que de regarder l'aalama une fois de plus, son déchiffrement m'est apparu d'une façon si nette et si évidente que je crois que ma lecture ne saurait être contestée. La conclusion de cette découverte spontanée est que le seing manuel des Saadiens n'est autre que la hamdala, l'invocation كُءاء la plus répandue dans le monde islamique et dont la formule est :

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَحْدَهُ

El-hamdou lillahi ouahdaho!
La louange à Dieu seulement!

Cette invocation est souvent rendue par la formule :

« Louange au Dieu unique! »

Le savant orientaliste Bresnier a contribué, je crois, à accréditer cette traduction, qu'il a cherché à justifier par les considérations grammaticales suivantes (2). Le latin seul, avec ses flexions casuelles, permettant de donner un calque exact de la phrase arabe, Bresnier commence par traduire la hamdala dans cette langue et il obtient :

(1) Note rédigée à Fez, à la demande de M. de Saint-Aulaire, en 1904.

(2) BRESNIER, *Chrestomathie arabe*, pp. 41-42

Laus Deo unitatem ejus!

Puis, il explique qu'il y a ellipse d'une préposition et que le mot وَحْدَهُ correspondant à *unitatem* est précisément mis au cas direct pour indiquer cette suppression. La préposition rétablie, la phrase arabe serait :

الحمد لله في وحدته

soit en latin : *Laus Deo in unitate ejus!*

ou : *Laus Deo propter unitatem ejus!*

Mais ce raisonnement vaut pour la genèse de l'adverbe arabe, d'où découle la règle que Bresnier lui-même formule dans sa grammaire dans les termes suivants : « Le nom ou l'adjectif exprimant l'idée adverbiale se met au cas direct ou se construit au cas indirect avec une préposition (1). » Il semble inutile de remonter jusqu'à cette genèse du terme circonstanciel d'état, du حال, pour traduire وَحْدَهُ, et il suffit de considérer ce mot au cas direct comme un simple adverbe avec suffixe pronominal (2).

C'est évidemment ce suffixe donnant au mot la forme déterminée qui aura induit en erreur le savant grammairien. Mais cette forme déterminée n'est qu'apparente et, d'après Ibn Malek, l'auteur de l'Alfiya (3), ce suffixe pronominal ne saurait influencer sur le sens; il ne doit pas être traduit. Ibn Malek cite comme exemple de l'emploi du qualificatif circonstanciel d'état la phrase :

وَحْدَكَ اجْتَهِدْ

« Seul, applique-toi. »

Tous les commentateurs de l'Alfiya admettent que dans cet exemple وَحْدَكَ est l'équivalent de مَعْرُودًا

Ce fut le sultan Yacoub el-Mansour (1185-1199) qui, le premier, écrivit de sa main la hamdala en tête de ses lettres. L'usage s'en répandit rapidement dans son immense empire, qui s'étendait des Pyrénées à l'Égypte, et de là dans tous les pays de l'Islam. Aujourd'hui, c'est presque par un réflexe que les musulmans commencent par cette invocation l'écrit le plus insignifiant.

(1) BRESNIER, *Cours de langue arabe*, p. 419.

(2) CASPARI, *Grammaire arabe*, p. 223.

(3) Cf. *Alfiya*, vers 336.

Ces explications données sur l'interprétation de la hamdala, nous revenons au problème du déchiffrement. Il sera résolu, si nous arrivons à retrouver dans l'aalama les trois mots de cette invocation :

1° الحمد — 2° لله — 3° وحده

Observons préalablement qu'il ne peut y avoir monogramme dans l'écriture arabe qu'autant que l'on s'affranchit de la règle graphique qui empêche la liaison de certaines lettres.

Afin de rendre plus claires les explications qui vont suivre, j'ai choisi un aalama saadien de grandes dimensions, n'ayant aucune ornementation et presque pas de traits parasites. Il figure sur une lettre adressée par le sultan Moulay Ahmed *el-Mansour* (1578-1603) à la reine Elisabeth d'Angleterre, en date du 19 Chaban 998 [22 juin 1590]. Ce document est conservé au *Record Office*; mais, en raison de son format anormal, il a été coupé en deux parties, qui ont été placées arbitrairement dans le deuxième volume des *Royal Letters*. L'une des parties, qui est précisément celle dont nous donnons un fac-similé (V. Pl. III), ne contient que les seings manuels et les invocations (1); elle porte le numéro 12, tandis que le corps de la lettre, formant l'autre partie, est classé sous le numéro 21.

Le premier mot de l'invocation الحمد a été écrit de la façon suivante : l'*alif* et le *lam* réunis en un seul caractère se développent suivant une courbe de gauche à droite et s'attachent au *hha* qui a sa forme régulière; ce dernier se lie au *mim*, dont la panse est nettement indiquée, par une ligature remontant obliquement vers la gauche; le *mim* s'unit au *dal* par une ligature horizontale très allon-



FIG. 4.

gée, dont la dimension est généralement en rapport avec la longueur des lignes du document, mais qui parfois, comme nous l'avons dit, occupe la feuille de papier dans toute sa largeur. Quant au *dal*, sa forme est très caractéristique et nous la retrouverons dans le *dal* du troisième monogramme وحده. Ce caractère commence par un crochet

(1) Les invocations placées au-dessus de l'aalama n'ont pas été reproduites sur le

fac-similé en raison des dimensions de la Planche.

au-dessous de la ligature, puis il remonte en arc de cercle très au-dessus de cette ligature et se termine par une large boucle (Fig. 4).

Le second mot de la hamdala لله est écrit d'une façon très fantaisiste, et pour le déchiffrer il faut imprimer au papier une rotation de 90° de gauche à droite. On restitue alors les deux *lam*, que l'écrivain de l'aalama a fait se croiser avec une boucle comme dans le *lam-alif*. A la partie supérieure du second *lam* s'attache un *ha* en forme de huit. La figure ci-après permet de se rendre compte des déformations qui sont arrivées successivement à donner à ce mot l'aspect que nous lui voyons (Fig. 5, 6, 7 et 8).

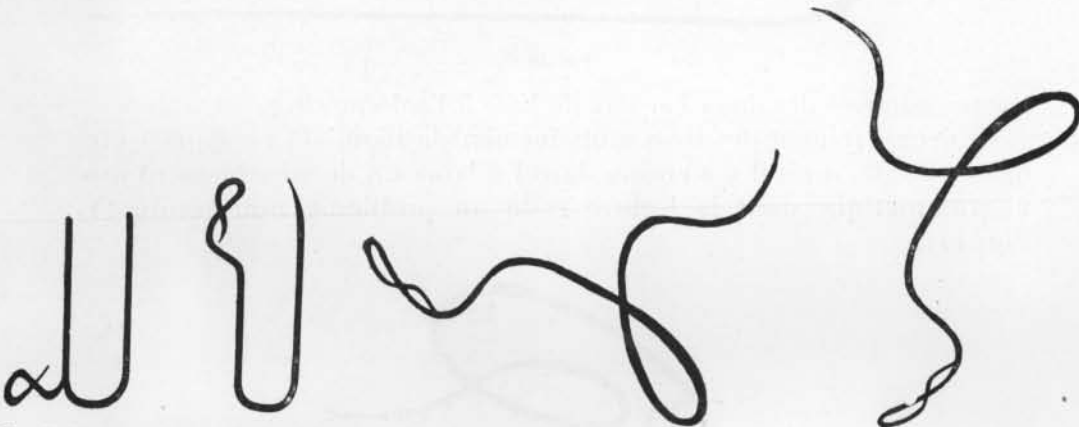


FIG. 5. Normal. FIG. 6. Le *s* attaché à la partie supérieure du second *lam*.

FIG. 7. Croisement des deux *lam*.

FIG. 8. Après rotation.

Le troisième mot de la hamdala وحده forme un groupe, dont la figure se rapproche beaucoup de celle du premier mot de cette invocation الحمد, à cause des deux caractères *hha* et *dal* qu'on y trouve et qui sont traités de la même manière. Le *ouaou* est joint au *hha*, lequel, passant dans la panse du *mim* de الحمد, vient s'unir au *dal* par une liga-



FIG. 9.

ture horizontale parallèle à celle qui relie le *mim* au *dal* dans le mot précédent; elle la dépasse un peu vers la gauche et se termine par un *dal* d'un dessin identique au *dal* de الحمد. Restait le *ha* final qui, pour le mouvement et la forme, ressemble beaucoup aux deux *dal* qu'il surplombe (Fig. 9). L'écrivain de l'aalama ne s'est pas toujours aperçu

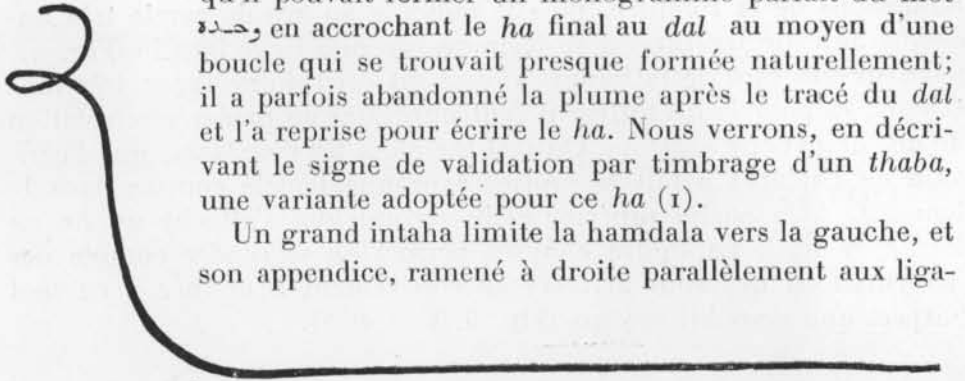


FIG. 10.

tares allongées des deux *ha*, sert de base à l'aalama (Fig. 10).

Le déchiffrement des trois mots formant la hamdala ne saurait être mis en doute, mais il y a encore dans l'aalama un dernier élément monogrammatique dont la lecture reste un problème non résolu (V. Fig. 11).

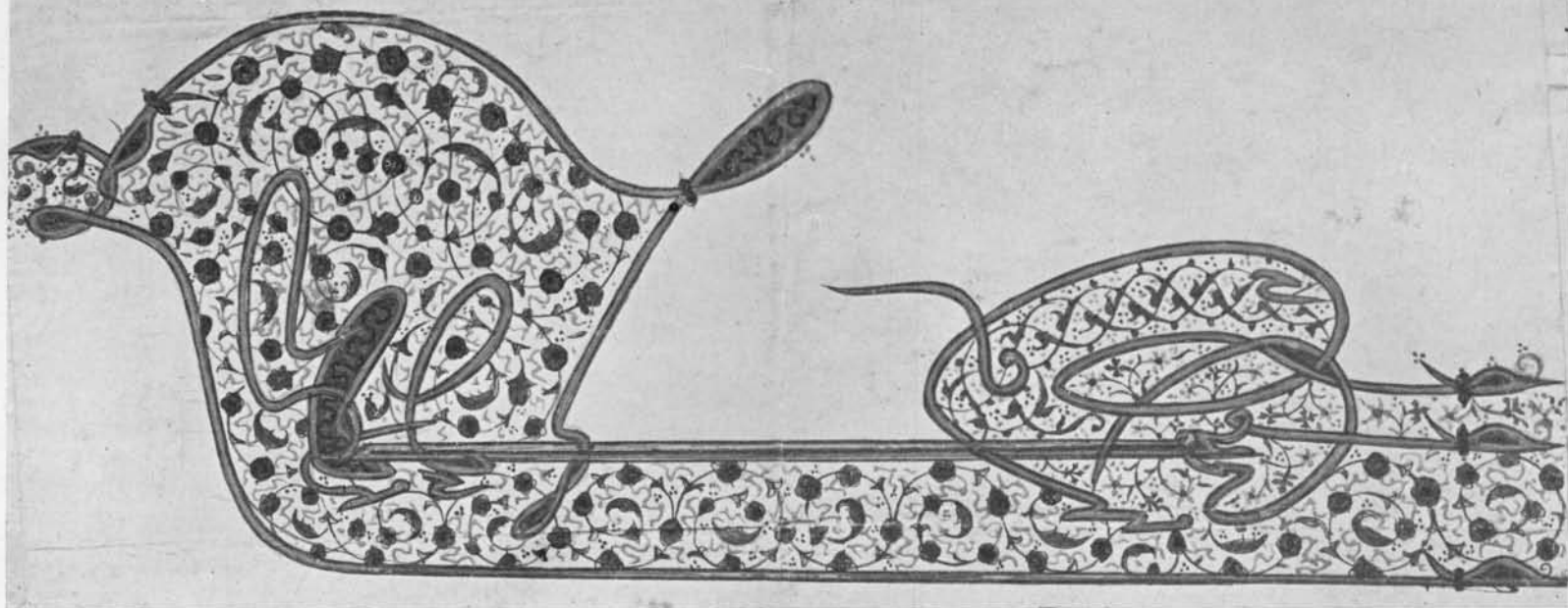


FIG. 11.

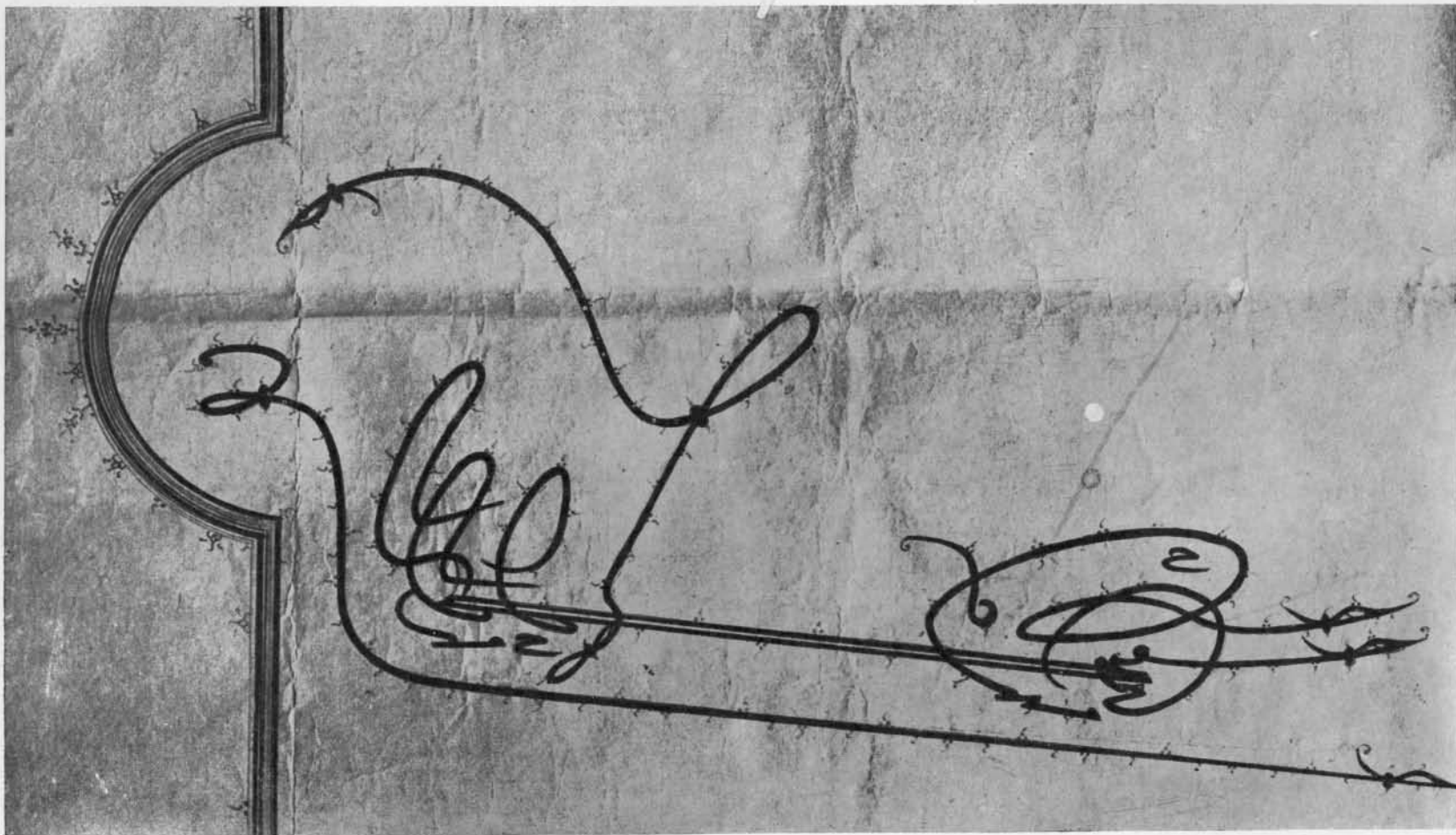
A priori, en se référant à la description d'Ibn Khaldoun, on serait porté à y chercher un nom de souverain, mais, comme nous l'avons déjà fait observer, cette hypothèse est à exclure, puisque ce monogramme se retrouve identique dans tous les seings manuels des différents sultans saadiens. Voici, pour ce groupe de caractères qui résiste au déchiffrement, la solution que je propose comme la plus vraisemblable. La hamdala saadienne n'a été composée dans son dessin définitif, celui que nous venons de décrire, qu'après des modifications successives que nous pouvons suivre dans les documents. Il est manifeste que le mot الله ne se voit, ni avec la forme, ni à la place que nous lui connaissons, dans quelques seings manuels des premiers Saadiens, et que, si ces seings manuels sont bien constitués par une hamdala, ce mot doit être recherché ailleurs. Or, dans une lettre de

(1) V. *infra*, p. 247, Fig. 23.

مَسْكُوكٌ وَالْغَنَكُ
بِئْسَ الْمَعِينُ




Aalama saadien figurant sur une lettre de MOULAY ZIDÂN à PHILIPPE III
1^{er} Rbia II 1017 [15 juillet 1608]



SEING MANUEL figurant sur la ratification par MOULAY ZIDÂN
du traité passé, le 24 Décembre 1610, avec les Provinces-Unies.

Moulay Abdallah *el-Ghalib*, on remarque, en bas de l'aalama et à droite (V. Pl. IV), des caractères où l'on peut reconnaître le mot اله , le *ha* final présentant un grand développement. Ceci posé, il arriva dans la suite que les écrivains de l'aalama, calligraphes beaucoup plus que lettrés, ayant perdu toute notion sur l'origine et la signification de l'aalama, ont reproduit l'ancien monogramme له , alors qu'il avait été remplacé par un autre, d'après une nouvelle disposition. Si l'on admet cette hypothèse, le mot له se trouverait répété deux fois dans l'aalama.

C'est en quelque sorte le schéma du seing manuel des Saadiens dont nous venons de donner le déchiffrement. Les calligraphes arabes, sans modifier la disposition générale des monogrammes et l'entrelacement des caractères, ont agrémenté ce signe de validation de tous les motifs décoratifs de l'art hispano-mauresque, et, par des ligatures abusives, sont arrivés à en rendre la lecture encore plus difficile. C'est ainsi que la ligature qui mit le *mim* au *dal* dans le mot الممد a été prolongée au delà du *dal*, pour être de longueur égale à celle qui lie le *hha* et le *dal* dans le mot الد . Nous donnons (Pl. V et VI) des reproductions de quelques-uns de ces seings manuels enluminés par des calligraphes.

On voit, Pl. V, le seing manuel d'une lettre adressée par Moulay Zidân (1608-1627) au roi d'Espagne Philippe III, à la date du 1^{er} Rbia II 1017 [15 juillet 1608]. Bien que la hamdala soit reproduite en noir, on peut se rendre compte de sa disposition artistique : un rinceau floral circule sur le fond des monogrammes, dont les traits extérieurs ont été pris comme cadre. On remarquera également l'ornement, en forme de bec de canard , que le calligraphe a dessiné à l'extrémité de certains caractères.

Le second seing manuel, que nous reproduisons également en noir, Pl. VI, figure sur la ratification du traité passé entre Moulay Zidân et les États-Généraux des Provinces-Unies; il avait été signé à La Haye, le 24 décembre 1610, par les plénipotentiaires des deux pays et il fut ratifié à Merrakech, le 24 Moharrem 1020 [8 avril 1611]. Ce document, dont nous rappelons (1) les dimensions (1,95 x 0,37), est rédigé en langue française. La ligne marginale que l'on voit à gauche est formée d'un double filet rouge et bleu compris entre deux traits en or et d'un filet extérieur orné de mouchetures de diverses couleurs. Cette ligne marginale est incurvée en arc de cercle à hauteur du signe de validation, pour permettre à ce signe d'avoir tout son développement. Le

(1) V. *supra*, p. 238.

seing manuel tracé en or est également orné de mouchetures de couleurs. On retrouve aux extrémités des monogrammes les ornements en bec de canard dont nous avons parlé tout à l'heure.

La hamdala des Chérifs saadiens ne servit pas seulement à authentifier leurs écrits; elle devint la marque distinctive et héréditaire de leur dynastie; on la grava sur le bronze des canons (1) et sur les pièces de monnaie; elle forma le type des *thaba* dont par la suite ils timbrèrent leurs actes (2); elle fut répétée à profusion dans leurs palais, sur les revêtements en plâtre comme sur les lambris de céramique. Elle constituait pour eux de véritables armoiries, et cela apparaît clairement sur une grande vue de Merrakech faite en 1641 par le peintre hollandais Adrian Matham, qui accompagnait l'ambassadeur des Provinces-Unies, Antoine de Liedekerke. L'artiste a intitulé son œuvre *Palatium magni regis Maroci*, titre qui se lit sur une banderole placée au haut du dessin. Matham a, en outre, figuré à droite et à gauche deux médaillons avec les portraits du sultan et de l'ambassadeur; enfin, aux deux angles supérieurs du dessin et du même côté que chacun des portraits, il a représenté un écu; sur celui de droite, près du médaillon de l'ambassadeur, sont figurées les armes de Liedekerke, tandis que, sur celui de gauche on voit la hamdala saadienne (Pl. VIII).

Il ne semble pas que, comme seing manuel, les Chérifs saadiens aient fait usage d'une autre formule que de la hamdala. Nous ne connaissons qu'une exception : elle est le fait de ce prince très cultivé qui n'avait pas comme ses coreligionnaires la pieuse horreur des innovations, de ce sultan Moulay Abd el-Malek que nous avons déjà cité comme sachant signer son nom de notre écriture. Il réservait cette signature autographe pour sa correspondance avec les princes chrétiens, rédigée en espagnol ou en italien, mais, dans les lettres écrites en arabe, il faisait usage, en dehors de la hamdala, de l'invocation suivante :

توكلت على خالقى

« Je me confie en mon créateur. »

Cette formule, traitée en monogramme, donnait le dessin ci-dessous (Fig. 12) :



FIG. 12.

(1) V. Pl. VII le fac-similé de l'estampage d'un aalama pris sur le canon d'une

batterie de Tanger.

(2) V. ci-contre, p. 247.



Aalama saadien figurant sur un canon à Tanger.
[Date erronée : lire 1035 au lieu de 1305]



TITRE DE LA VUE DE MERRAKECH D'ADRIAN MATHAM (partie gauche)



TITRE DE LA VUE DE MERRAKECH D'ADRIAN MATHAM (partie droite)

III. — VALIDATION PAR TIMBRE HUMIDE.

Concurremment avec le seing manuel, la chancellerie saadienne a fait usage, comme signe de validation, d'une empreinte en noir obtenue par un timbre humide, auquel nous nous refusons de donner le nom de sceau ou de cachet. La matrice avec laquelle se faisait ce timbrage s'appelle en arabe *thaba* طابع, et ce même mot désigne aussi l'empreinte obtenue; car la terminologie arabe n'est pas plus précise en cette matière que celle des autres langues. Le *thaba*, par ses grandes dimensions, se distingue de la bague sigillaire (*annulus signatorius*) appelée en arabe *khatem* خاتم. Les Saadiens semblent n'avoir fait usage de cette dernière que très rarement, et seulement pour obtenir des empreintes en cire; elle eût été, d'ailleurs, tout à fait impropre comme timbre humide. Dans les derniers temps de la dynastie saadienne, le *thaba* arriva à se substituer au seing manuel, et c'est lui qui finit par remplacer la majestueuse *hamdala* de Moulay Ahmed *el-Mansour*.

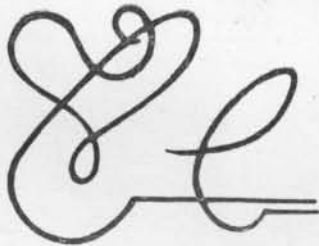


FIG. 13. Le ha de ouahdaho en porte d'agrafe.

Il y aurait toute une étude à faire sur les *thaba* des Saadiens, mais elle dépasserait le cadre de cet article, où nous avons voulu surtout décrire le mode de validation par seings manuels. Il y a cependant un détail qui intéresse précisément ces seings manuels et qu'il est impossible de passer sous silence : on retrouve, en effet, dans ces *thaba* la *hamdala* que nous venons de déchiffrer. Le *type*, c'est-à-dire la représentation gravée en creux sur le champ de ce timbre, est précisément cette invocation monogrammatique qui constituait pour eux, comme nous l'avons démontré, de véritables armoiries. Les *thaba* saadiens seraient donc par définition des timbres à type héraldique.

Si grandes que fussent les dimensions des matrices des *thaba* saadiens, il fallut néanmoins faire subir à la *hamdala* une légère modification pour pouvoir la graver sur le champ du timbre. C'est ainsi qu'on fut amené à changer la forme du *ha* du mot وحسده (Fig. 13),

dont l'élévation exagérée rendait difficile la représentation. Cette lettre, reliée au *dal* par la boucle naturelle dont nous avons déjà parlé (1), fut dessinée obliquement, suivant une de ses formes connues, celle que j'appelle en porte d'agrafe.

On a reproduit ci-dessous (Fig. 14, 15 et 16) trois de ces timbres saadiens où le *type* est une hamdala présentant pour le *s* du mot *سأ*, la disposition que nous venons de décrire.



FIG. 14. Thaba d'une lettre de Moulay ech-Cheikh à Ferdinand 1^{er} de Médicis.
30 Djoumada 1^{er} 1013 [23 octobre 1604].

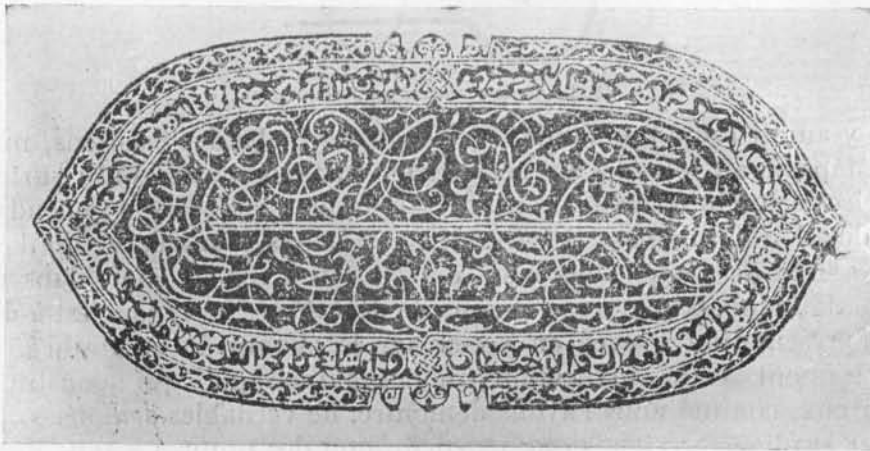


FIG. 15. Thaba d'une lettre de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Asegher aux Pays-Bas.
30 Ramadan 1048 [3 février 1639].

(1) V. *supra*, pp. 243-244.

Ce timbrage, apposé généralement par le grand chancelier (had-jîb), s'obtenait en mouillant la matrice avec de l'encre et en l'appliquant ensuite sur la feuille de papier. Quelquefois, pour les thaba de petite dimension, on procédait inversement, on humectait préalablement, avec de la salive, le papier sur lequel on appliquait ensuite le timbre recouvert d'une mixture de laine calcinée et de lessive



FIG. 16. Thaba d'une lettre de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Asegher³ aux Pays-Bas. 20 Rbia 1^{er} 1031 [29 juin 1641].

PLACE DU SIGNE DE VALIDATION.

La place du signe de validation, aalama ou thaba, a, aux yeux des chancelleries, une très grande importance; car elle règle une de ces questions de préséance sur lesquelles les Orientaux sont particulièrement ombrageux. Si l'auteur de la lettre veut affirmer sa prééminence sur le destinataire, le signe de validation est placé en tête de l'écrit, au dessous de l'invocation. Dans le cas contraire, il est placé au bas et à gauche de la lettre. Les sultans saadiens, dans leur correspondance avec les souverains chrétiens, ont généralement fait tracer par l'écrivain de l'aalama leur seing manuel à la partie supérieure de la lettre. Il est cependant des circonstances, où, malgré leur morgue, ils ont jugé plus diplomatique de ne pas user de cette prérogative. La grande préoccupation des chancelleries, lorsque ces cas se présentaient, était de faire en sorte que l'aalama du sultan ne fût pas figuré au-dessous du nom du souverain chrétien, lequel était énoncé soit en tête, soit après une suscription. On arrivait à ce résultat en commençant la lettre missive assez bas pour qu'elle ne fût pas terminée en fin de page; alors, suivant l'usage arabe, on la continuait dans la marge, puis on traçait latéralement un aalama, en ayant soin de lui faire dé-

passer en hauteur le commencement de la lettre. Cette disposition se rencontre surtout dans la correspondance des Chérifs avec les Rois Catholiques, auxquels, dans des circonstances difficiles, ils ont dû parfois demander assistance. On verra, Pl. IX, une reproduction d'une lettre de Moulay ech-Cheikh (1) à Philippe III, où ces habiletés de chancellerie sont mises en évidence.

Un autre document très suggestif à cet égard est une réponse de Moulay Ahmed *el-Mansour* à Philippe II, qui lui avait écrit pour lui demander le corps du roi Don Sébastien, tombé avec toute la noblesse de Portugal dans les champs d'El-Ksar el-Kebir (4 août 1578). La lettre est datée du 2 Ramadan 986 [2 novembre 1578]. Si fier qu'il fût de l'immense succès remporté par ses armées, le Chérif tenait à entretenir de bons rapports avec le roi d'Espagne, chez qui, deux prétendants marocains avaient trouvé refuge. Sa réponse, d'une très belle tenue, témoigne d'une grande élévation de sentiments. Moulay Ahmed *el-Mansour* déplore l'arrêt du destin, « arrêt auquel nulle créature ne saurait se soustraire », dont a été victime Don Sébastien. Si l'infortuné roi avait été vivant, il eût été heureux de lui manifester sa clémence et sa générosité. « Malheureusement, les vagues de la bataille ont déferlé sur lui dans leur aveugle fureur et l'ont renversé mort parmi des monceaux de cadavres. »

Nous n'avons pu retrouver cette lettre si intéressante, que nous ne connaissons que par une copie. L'original avait été apporté à la cour d'Espagne par Andrea Gasparo Corso, agent du Chérif; on confia le document à Marmol pour être traduit. Marmol, très expérimenté sur les choses de l'Afrique, parlant couramment l'arabe, ne se crut pas cependant en mesure de donner de la lettre chérifienne, écrite en prose rimée, une traduction correcte et complète; il dégagait le sens général du document et en fit une sorte d'analyse, qu'il transmit à Philippe II, puis, pris de scrupule, il ajouta :

« No se traduxo mas que hasta aqui, porque ay muchas frases y palabras equivocadas en las narraciones del secretario, que deve ser algun grammatico arabe famoso; y asi por esto como porque no me satisfago mucho de lo traduzido, sera bien que vaya esta carta a Granada al licenciado Castillo morisco que tiene vocabularios y sabe entramas gramaticas, que el lo hara mijor. » (2).

« On n'a traduit [cette lettre] que jusqu'à cet endroit, parce qu'il y a beaucoup de phrases et de mots équivoques dans le style du secrétaire, qui doit être quelque fameux grammairien arabe. C'est pour

(1) Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Mamoûn, appelé par les historiens Moulay ech-Cheikh; il était le fils aîné de Moulay

Ahmed *el-Mansour*.

(2) Archivo general de Simancas. — *Estado*. — Legajo 413.

cette raison et parce que je ne suis pas très satisfait de mon travail, qu'il sera bon d'envoyer cette lettre à Grenade au licencié Castillo (1), morisque au courant des termes ainsi que de la grammaire des deux langues, qui fera mieux cette traduction. »

La lettre fut donc envoyée à Alonso del Castillo, interprète de Philippe II, qui en fit une copie et une traduction. C'est cette copie qui est conservée à la Biblioteca Nacional à Madrid (2). Si nous prenons ce document comme exemple de seing manuel placé dans la marge, c'est parce que Marmol, en écrivant au Roi pour décliner sa compétence comme traducteur, lui fait une description matérielle de la missive chérifienne. Pour bien comprendre cette description, il faut savoir : 1° que le secrétaire n'écrit jamais sur le verso de la feuille de papier; 2° que, préalablement, il a divisé cette feuille dans le sens de la longueur en deux parties inégales (Marmol les appelle *columnes*); la partie droite plus étroite est en réalité la marge.

[Esta carta] comienza en la columna de la media hoja, y da buelta por la segunda columna y viene a acabar en frente de donde comenzó, y allí firma el Rey, hazendo así porque, firmando en otra parte, de necesidad avia de poner su mano y señal debajo o inferior al nombre del Rey para quien va la carta que va nombrado en ella, y dando buelta a la hoja o columna de aquella manera viene a señalar en frente o mas alto, como le parece que a de ser la cortesía. Y en esta carta, el nombre de V. M^a y la señal de aquel Rey vienen casi en un yqual. Es costumbre de los emperadores turcos, y deviola de yntroduzir agora el Maluco en aquel reyno, donde antes entiendo que no se hazia, a los menos no lo e visto yo hasta oy.

« Cette lettre, écrit-il à Philippe II, commence au milieu de la page dans la première colonne [partie gauche de la feuille], puis arrivé au bas de celle-ci on retourne la feuille de papier et l'on écrit en sens inverse dans la seconde colonne [la marge] et la lettre s'achève à hauteur de la ligne où elle a commencé, et c'est là qu'est le seing manuel du sultan. On procède de cette manière, parce que, si le sultan signait ailleurs, il arriverait que sa signature et son seing manuel seraient en dessous du nom du Roi auquel la lettre est adressée et qui est nommé au début, et par conséquent dans une situation d'infériorité. En changeant, au con-

(1) Alonso del Castillo, licencié en médecine. En 1564, il fut chargé par l'ayuntamiento de Grenade de traduire en castillan les inscriptions arabes de cette ville.

Ce travail le fit connaître à Philippe II, qui en fit son interprète pour la langue arabe; il était l'ami de Marmol.

(2) Ms. 7453.

traire, la position de la feuille de papier ou de la colonne comme il a été dit, le seing manuel du sultan se trouve, soit à la hauteur du nom du Roi, soit plus haut, suivant la politesse qu'il veut faire. Or, dans la présente lettre, le nom de Votre Majesté et le seing manuel du Chérif sont presque au même niveau. Telle est la coutume des souverains turcs et elle a dû être introduite par Abd el-Malek dans ce royaume [le Maroc], où je suis certain qu'elle n'existait pas auparavant; du moins, je ne l'ai jamais vue employée jusqu'à présent. »

Cette curieuse description de Marmol met en lumière l'importance que les souverains du Maroc attachaient aux moindres détails du protocole épistolaire.

Avec les Saadiens disparaissent les seings manuels et les thaba de grandes dimensions. Les Chérifs filaliens, leurs successeurs, feront exclusivement usage de thaba circulaires de 3 à 4 centimètres de diamètre, à l'exception de Moulay Ismaïl, dont les lettres portent en tête un cartouche oblong de 5 à 7 centimètres richement enluminé; au centre est écrit en lettres d'or le nom du sultan, et sur le pourtour on lit, également en lettres d'or, l'inscription suivante :

انما يريد الله ليذهب عنكم الرجس اهل البيت ويطهركم تطهيرا

« Dieu veut éloigner de vous toute souillure, ô membres de la famille [du Prophète], et vous assurer une pureté parfaite. »

Lieut.-Colonel H. DE CASTRIES

Directeur de la Section historique du Maroc

(1) Coran, XXXIII, 33.

Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

Parus :

- I. — E. LAOUST, Etude sur le Dialecte des Ntifa (*Leroux, édit.*).
- II. — L. MILLIOT, Démembrement des Habous. (*Leroux, édit.*).
- III. — L. MILLIOT, Recueil de Jurisprudence Chérifienne (2 vol.) (*Leroux, édit.*).
- IV. — L. BRUNOT, Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé. (*Leroux, édit.*).
- V. — L. BRUNOT, La Mer dans les Traditions et les Industries indigènes à Rabat et Salé (*Leroux, édit.*).
- VI. — E. WESTERMARCK, Cérémonies du Mariage au Maroc, traduction J. ARIX.
- VII. — E. LÉVI-PROVENÇAL, Les Manuscrits Arabes de Rabat.

ÉMILE LAROSE, Libraire-Éditeur. EXTRAIT DU CATALOGUE.

- | | |
|--|--|
| <p>Les grandes étapes de l'histoire du Maroc, par G. Hardy, directeur de l'Instruction publique au Maroc, et P. Aurès, chef de bureau de l'Enseignement au Maroc, 1921, in-8° avec fig. et cartes 5 fr.</p> <p>Yallah! ou l'arabe sans mystère, par Louis BAUCOR, chef du Bureau de l'Enseignement des Indigènes à la Direction Générale de l'Instruction Publique du Maroc, 1921, in-8°. 5 fr.</p> <p>Le Maroc. Les ressources de ses régions. Sa mise en valeur, par J. GOELVEN, 1920. In-8° avec cartes et gravures 15 fr.</p> <p>La place de Mazagan sous la domination portugaise, 1503-1769, par J. GOELVEN. In-18 avec reprod. photog. 4 fr.</p> <p>L'Afrique du Nord. Son avenir économique et agricole, par H. COSTA, ingénieur-agronome, sénateur. In-8°, avec reprod. phot. et cartes 20 fr.</p> <p>Le Régime douanier du Maroc et le développement du commerce marocain jusqu'à nos jours, par J. DUBOIS, lauréat des Sciences politiques. In-8° avec carte. 10 fr.</p> <p>Nomades et Sédentaires au Maroc par M^{lle} S. NOUVEL, licenciée es-lettres. In-16 avec 2 cartes hors texte 4 fr.</p> <p>Carte géologique du Maroc, au 1 500 000 par L. GERRIL professeur à la Sorbonne; en 20 couleurs. 15 fr.</p> | <p>Vocabulaire franco-marocain, avec la traduction en caractères arabes de tous les mots français et leur prononciation figurée par J. Sicard, officier interprète à la Direction de la Dette marocaine, 1921, in-16 10 fr.</p> <p>Casablanca. La Chaoufa par MM. LAPYRE et MARCHAND, in-18, avec 27 reprod. phot. 3 fr. 50.</p> <p>Les intérêts de la France au Maroc, par Georges JARY, avocat à la Cour d'Appel, avec une carte du Maroc, in-12. 3 fr. 50</p> <p>Le régime financier du Maroc, par J. COLOMB, in-8°. 6 fr.</p> <p>Le Programme de la France au Maroc. L'Organisation du protectorat, les affaires du Maroc, par COCHILLEAUX, ancien élève de l'École Polytechnique, in-8° avec carte. 7 fr. 50</p> <p>Étude sur l'Organisation financière de l'Empire marocain, par TAÏEB ABDESSELEM, docteur en droit, avocat à Orléansville, in-8°. 5 fr.</p> <p>La Société Marocaine. Études sociales, par le Dr MAURAN, in-8° illustré 5 fr.</p> <p>Le Maroc d'aujourd'hui et de demain. Rabat, études sociales, par le Dr MAURAN, in-18. 3 fr. 50</p> <p>Le long des pistes Moghrébines (voyage au Maroc), par M^{lle} RHYNSOLDE LABRIT de LACHARRIÈRE, préface du marquis de SÉGONZAC (1913), in-12 avec gravures et carte 4 fr.</p> |
|--|--|

Publications périodiques.

- | | | |
|--|-------------|--------|
| Bulletin de l'Enseignement public (<i>Empire Chérifien</i>), mensuel | Abonnement. | 15 fr. |
| Bulletin de la Société des Sciences naturelles du Maroc, mensuel | — | 15 fr. |
| Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires, trimestriel | — | 35 fr. |
| Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, trimestriel | — | 16 fr. |
| L'Agronomie Coloniale. Bulletin mensuel du Jardin Colonial | — | 25 fr. |

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER
